

Concours de poésie pour les enfants



Nous proposons un concours de poésie aux enfants à la maison, pour s'échapper du confinement par l'écriture. Le thème est le **Printemps**.

Règles :



- Toute forme de poésie est acceptée
- Un poème par participant
- 20 lignes maximum
- La poésie peut être illustrée (facultatif)

Qui peut participer ?

Enfants de 6 à 13 ans

Les textes seront à envoyer à l'adresse m.calif@agf67.fr jusqu'au **dimanche 17 mai, 18h**

Comment seront choisis les gagnants du concours ?

Par un jury composé de cinq membres de l'AGF qui se réunira (à distance) pour élire les plus beaux poèmes de printemps. Il y aura des prix à gagner, que nous remettrons dès la reprise des activités de l'AGF, après le confinement.

Lisez-bien le règlement joint pour que votre participation soit bien validée.

Bonne chance !



agf

Association
Générale des
Familles
du Bas-Rhin

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
www.agf67.fr

Concours de poésie

Règlement

Article 1

L'association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) organise dans le cadre du confinement imposé par le gouvernement sur le territoire français depuis le lundi 16 mars 2020, un concours de poésie sur le thème du «Printemps». Toute forme de poésie sera acceptée (rimes préconisées).

Article 2

L'accès au concours est libre et gratuit. Des prix seront attribués aux trois premiers gagnants des quatre catégories d'enfants d'âge suivantes : 6-7 ans, 8-9 ans, 10-11 ans et 12-13 ans

Article 3

Chaque participant ne proposera qu'un seul poème. Le poème soumis au Jury devra être dactylographié au recto d'une page de format A4 (orientation portrait), couleur de police noir ou bleue avec ou sans illustration et ne devra excéder 20 lignes.

Afin de préserver l'anonymat des participants il faudra inscrire en haut et à droite de la page, un code composé de deux lettres et deux chiffres (ex : YZ-22)

Article 4

Le poème sera adressé par mail à l'adresse suivante : m.calif@agf67.fr

Chaque participant indiquera exclusivement dans le corps du mail : son nom, son prénom, sa date de naissance, son adresse, son code choisi (ex : YZ-22)

Article 5

L'AGF se réserve le droit après délibération du Jury de diffuser les oeuvres primées sur son site internet (<https://www.agf67.fr/>). La date de clôture des envois est prolongée jusqu'au dimanche 17 mai 2020. Les lauréats du concours seront informés de leur prix et nature. La remise des prix s'effectuera dès la reprise des activités de l'Association au vu du contexte.



agf

Association
Générale des
Familles
du Bas-Rhin

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
www.agf67.fr